

Nucléaire: Greenpeace met en demeure EDF et Orano de couper les ponts avec la Russie

PAR AGENCE FRANCE-PRESSE
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 22 MARS 2022

L'ONG Greenpeace a mis en demeure mardi les groupes français EDF et Orano de cesser leur activités commerciales dans le nucléaire en Russie, notamment avec le géant public Rosatom, à la suite de l'invasion de l'Ukraine.

L'ONG Greenpeace a mis en demeure mardi les groupes français EDF et Orano de cesser leur activités commerciales dans le nucléaire en Russie, notamment avec le géant public Rosatom, à la suite de l'invasion de l'Ukraine.

« Nous vous mettons en demeure de cesser dans les plus brefs délais toutes relations d'affaires et commerciales dans le secteur nucléaire contribuant à la violation des droits humains et libertés fondamentales par l'Etat russe », écrit Greenpeace dans des courriers distincts, datés de lundi et rendus publics mardi, adressés aux dirigeants des deux entreprises.

Quelques militants de Greenpeace ont aussi manifesté devant le siège d'EDF à Paris mardi matin, déployant des banderoles (« Nucléaire: stop aux contrats russes ») et distribuant des tracts. La mobilisation a été « très calme » et les militants n'ont pas été interpellés par la police, a précisé une porte-parole.

L'ONG liste une série de contrats liant EDF et ses filiales à Rosatom, dans des domaines variés: combustibles, construction et exploitation de réacteurs. Côté Orano, l'ex-Areva, Greenpeace note d'autres contrats concernant les déchets radioactifs et le retraitement de l'uranium.

Le secteur de l'énergie n'est pour l'instant pas concerné par les sanctions européennes contre la Russie à la suite de l'invasion de l'Ukraine.

Greenpeace se réfère toutefois aux « mesures de vigilance » prévues dans le code du Commerce, qui oblige les entreprises à prévenir les atteintes aux droits humains ou encore à l'environnement.

« De toute évidence, la guerre de l'Etat russe à l'Ukraine - en violation des droits humains et du droit international humanitaire - ainsi que la mainmise russe sur les centrales nucléaires ukrainiennes avec la complicité de Rosatom, violent toutes les règles de sûreté et de sécurité nucléaire aux niveaux international, européen et national », estime Greenpeace dans ses lettres.

EDF et Orano se rendent « complices » de ces violations en ne mettant pas fin à leurs relations commerciales, selon l'ONG.

« On ne peut que regretter le cynisme de Greenpeace qui instrumentalise le drame que vit le peuple ukrainien pour promouvoir son idéologie antinucléaire », a réagi un porte-parole d'Orano, qui n'avait pas encore eu accès à la mise en demeure.

« Les autorités françaises et européennes ont décidé de sanctions ciblées et potentiellement évolutives. Nous appliquons strictement les mesures décidées par les autorités et continuerons à le faire », a-t-il ajouté.

EDF n'a pas souhaité commenter spécifiquement l'action et la lettre de Greenpeace mais a souligné qu'il « pourra prendre des décisions sur son périmètre d'activité en fonction de l'évolution de la situation et applique les mesures prises par les autorités françaises et des pays dans lesquels le groupe opère ».

« À ce jour, aucune des sanctions adoptées par ou à l'encontre de la Russie n'empêche le groupe de fonctionner normalement », a indiqué une porte-parole.

jmi/jbo/eb

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.